



Le 24 juin 2019

## MOT D'ORDRE INTERSYNDICAL

Au vu des non-avancées sur le front des chantiers sociaux, il est temps de durcir le mouvement.

Marquer sa désapprobation en faisant remonter des fiches de prépositionnement non signées ne servira à rien puisque une fiche non signée vaudra accord tacite. C'est pourquoi il est urgent de faire évoluer notre mot d'ordre du 25 juin comme suit :

**L'intersyndicale appelle l'ensemble des personnels à refuser la proposition de prépositionnement qui va leur être faite. Pour ce faire, chacun pourra invoquer un des motifs suivants :**

- le poste proposé ne correspond pas à ma catégorie d'emploi, je ne peux l'occuper pleinement tant que je serai en catégorie C,
- le poste proposé ne correspond pas à celui attendu suite à mon entretien avec mon futur supérieur hiérarchique,
- mon poste ainsi réaménagé ne garantit plus la bonne mise en œuvre de mes missions,
- la projection dans le nouvel organigramme de l'OFB fait perdre tout sens à mon travail.

**Par ailleurs, nous vous incitons à attendre les derniers jours du délai fixé (21 jours) pour renvoyer vos fiches signées et refusées.**

**La seule chose que craint le ministère, c'est que l'OFB ne soit pas opérant au 1 janvier 2020, mettons tout en œuvre pour que la crainte devienne réalité !**

**PAS D'OFB  
SANS RECONNAISSANCE DES PERSONNELS**

